

Dans des pièces de 1646, on rappelle que les échevins, qui avaient acheté les terrains nécessaires pour élever les fortifications du mont Saint-Sébastien, reçurent du Roi en échange « les vieux fossés où est à présent la place des Terreaux de laquelle en l'année 1562 ceux de ladite prétendue Religion Refformée s'étant emparés auroient fait bastir en ladite place un temple... (18). »

Enfin nous avons trouvé, dans un acte du 2 mars 1649, une désignation encore plus précise.

« Messieurs les Prévost des marchands et Eschevins de ceste ville de Lyon, pour bonnes et grandes considérations, facent construire et édifier un bastiment beau et sump-tueux au lieu jadis appellé le temple appartenant à ladicte ville et communauté d'icelle, aboutissant du costé de matin à la grande place des Terreaux de la Lenterne, pour servir d'hostel commun de ladicte ville, où se feront et tiendront les assemblées publiques et politiques d'icelle ville et l'exercice des fonctions consulaires en tout temps, lequel bastiment a esté commencé, continué et eslevé, tant le devant et frontispice faisant face sur ladicte place des Terreaux devers le soir, que les aisles faisant face l'une

---

(18) Si le Consulat ne s'était pas gêné pour s'emparer des emplacements sur lesquels les temples avaient été élevés, le Roi avait fait de même. Acceptant sans examen l'allégation que ces temples avaient été bâtis sur des fonds et places lui appartenant, le Roi avait fait don à Charpy, le 2 décembre 1640, « de deux maisons situées l'une dans la place des Terreaux dicte le Temple et l'autre dans la ville de Bourgneuf où pend pour enseigne la Fleur de lys, lesdites deux maisons autres fois basties par ceulx de la Religion prétendue refformée. » De là procès entre le Consulat et Charpy, et les échevins n'eurent pas facilement raison de Charpy.